

PASSONS À L'ACTION !

Sur le territoire de la Communauté de Communes, les actions prioritaires sont la préservation des milieux herbeux (pelouses*, prairies, friches, buissons) et des secteurs non ou peu exploités.

Vous avez un projet pour la biodiversité ou pouvant l'impacter ? Contactez l'animateur Natura 2000 03.73.84.01.20 - 07.77.61.33.53

DES ZONES HUMIDES À PRÉSERVER

Les nombreux étangs de Villy-le-Moutier forment un ensemble remarquable de milieux humides, très riche en terme de biodiversité (oiseaux, insectes, plantes, etc). La présence de plantes rares est intimement liée à la gestion des niveaux d'eau de ces étangs et des périodes d'assèchement temporaire assureront leur préservation. De plus, il conviendra de préserver ces zones de quiétude, en assurant notamment la protection des roselières et des forêts qui les entourent.

GARDONS NOS VIEUX ARBRES ET PRÉSERVONS LES LISIÈRES

Au regard de la surface de forêts, il est important de mettre en place des îlots de « vieillissement ». Le maintien d'arbres de gros diamètre, abritant de nombreuses cavités, fissures ou blessures - depuis leur base jusqu'aux plus grosses branches de la canopée - est essentiel pour beaucoup d'insectes et d'oiseaux. Des îlots de vieillissement de quelques hectares favoriseront une forêt plus proche de son état naturel. Les coupes forestières de petite superficie et un entretien léger des sentiers sont nécessaires au maintien de lisières forestières riches en biodiversité, tout en respectant les dates d'intervention, hors saison de reproduction de la faune.

SAUVEGARDER LES HERBAGES ET LE BOCAGE*

Les prairies sont des milieux devenus rares sur la Commune de Villy-le-Moutier. Le maintien d'un pâturage léger garantit leur préservation. Grâce à la plantation de haies, en s'appuyant notamment sur le réseau routier et les chemins, il est possible d'assurer la protection des berges des fossés dégradés, le renforcement des qualités paysagères et la connexion des massifs forestiers et plus globalement l'amélioration de la biodiversité de cet ensemble agricole.

AVIS DE RECHERCHE

Le Bihoreau gris est un oiseau de la famille des hérons. Typique des zones humides buissonnantes, il se nourrit surtout de poissons. Rare sur le territoire, il faut le rechercher dans les roselières et les saules au bord des cours d'eau et des étangs. Transmettez-nous vos observations !



Pour transmettre des données ou les consulter : ccgevreynuits-obs.fr



VILLY-LE-MOUTIER

Plan Local de Biodiversité

© Bourgogne Nature

POUR ALLER PLUS LOIN DES MILIEUX ET DES ESPÈCES REMARQUABLES À PRÉSERVER

Forêts humides d'aulnes et de frênes	Prairies de fauche	Champs avec plantes messicoles*	Végétation des mares
Forêts marécageuses d'aulnes			Végétation des étangs et des cours d'eau
Forêts fraîches à Primevère			Végétation de hautes herbes bordant l'eau
Forêts de hêtres de Plaine			Végétation des bords d'étangs
Boisements de saules			
Lisières forestières humides			



Végétations des bords d'étangs © Pierre Juillard

MILIEUX	GROUPE D'ESPÈCES	NOM	STATUT DE PROTECTION	LISTE ROUGE* RÉGIONALE	DERNIÈRE OBSERVATION
MILIEUX HUMIDES	☘	Laïche de Bohême / <i>Carex bohemica</i> Schreb., 1772		En danger	2003
		Souchet de Michel / <i>Cyperus michelianus</i> (L.) Link, 1827		En danger	2003
		Scirpe à inflorescence ovoïde / <i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult., 1817		Vulnérable	2003
MILIEUX HERBACÉS	☘	Rainette verte / <i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Nationale	Quasi-menacé	2003
		Euphorbe des marais / <i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	Régionale	Quasi-menacé	2019

LEXIQUE

Bocage : Paysage agricole dominé par des prairies entrecoupées de haies et d'arbres isolés

Liste rouge : Liste qui définit l'état de santé d'une espèce animale ou végétale et le risque de disparition d'un territoire

Messicoles : Plante vivant uniquement dans les champs cultivés, et dépendantes de certaines pratiques agricoles

Plaine alluviale : étendue plane qui constitue de sédiments déposés par les cours d'eau

Pelouse : Désigne ici un type de végétation herbeuse sur des sols calcaires secs, généralement maintenue grâce au pâturage

Un ensemble important d'étangs et de marais (Etang de Borne, Etang Madame, Etang des Chintres) et un vaste massif forestier comportant de nombreuses petites zones humides

L'ancien étang Neuf



© Pierre Juillard

Ce marais est constitué de hautes herbes que l'on appelle des Laïches. La végétation est peu variée car les plus hautes herbes (Reine des prés, Lysimache commune, Menthe aquatique, Lycopode d'Europe) se développent au détriment des plus petites. Ces milieux évoluent vers des boisements humides (saules, trembles, bouleaux puis aulnes et frênes). On peut observer ici des plantes remarquables comme l'Euphorbe des marais, qui forme ici des populations assez importantes.

À RETENIR !

☞ **La forêt**
un très vaste massif forestier, réservoir de biodiversité, présentant des secteurs riches en gros arbres, assurant la protection de la qualité de l'eau

☞ **Les prairies bocagères***
un important témoin de l'élevage. Elles ont fortement régressé depuis le XX^e siècle et sont aujourd'hui menacées

☞ **Les zones humides**
un réseau d'étangs remarquable

La commune fait partie du réseau Natura 2000.

Amours d'anoues

La Rainette verte est une petite grenouille, couleur vert pomme, qui vit dans les mares et les étangs pourvus d'une riche végétation aquatique. Grâce à ses ventouses, elle se cache dans les branches pour chasser, parfois à plusieurs mètres de hauteur : elle est « arboricole ». Elle est difficile à voir mais vous pouvez entendre de très loin son chant rapide, et les chœurs peuvent être très impressionnants au crépuscule et pendant la nuit. Typique du bocage de plaine avec des mares abreuvoirs, elle reste rare sur le territoire.



© Andrei Daniel Mihalca

Quand le niveau baisse...



© Юрий Данилевский

Le Souchet de Michel est une plante de la famille des laïches (ou cypéracées), que l'on rencontre en été sur les berges plates et asséchées des étangs. Lors de la baisse du niveau des eaux, elle forme avec d'autres plantes rares une « ceinture » de végétation sur les vases chaudes et humides. Très localisée dans la plaine de Saône, elle n'est connue sur le territoire qu'autour de l'étang du Petit Borne.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE !

La Stratégie Intercommunale d'Engagements pour la Nature (SILENE) a pour objectif la prise en compte de la biodiversité sur le territoire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et des 55 communes la composant. Ce travail contribue à l'élaboration des documents de planification et à l'intégration de la biodiversité dans tout projet. Pour toutes questions, ou pour obtenir les données précises de localisation des espèces et des milieux remarquables, vous pouvez nous contacter :

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
Direction de la Biodiversité et du Développement Durable
3 rue Jean Moulin - BP 40029 - 21701 Nuits-Saint-Georges Cedex
Tél : 07.77.61.67.69 - 03.80.51.01.70 - jean-christophe.weidmann@ccgevreynuits.com



Document réalisé par la Direction de la Biodiversité et du Développement Durable de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, avec la participation du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne, de l'Association Piouette Cacaûète, de la Ligue pour la protection des Oiseaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire et de Bourgogne Nature. conception graphique : David Giraudon - Impression : Comipress

LES SITES REMARQUABLES DE VILLY-LE-MOUTIER

La commune de Villy-le-Moutier, d'une superficie de 2 020 hectares, est une des plus grandes communes de la Communauté de Communes. Elle est située dans la vaste plaine alluviale* du Meuzin, qui recueille les eaux souterraines des plateaux calcaires, à la confluence de plusieurs affluents : le Ruisseau de Longvay et le ruisseau de la Bèze Courtavaux. A l'Est coule la Sereine, rivière forestière.

Le village, à l'habitat dispersé, est formé de plusieurs hameaux : Villy-le-Moutier, Villy-le-Brûlé et Longvay. L'autoroute A 36 coupe en deux le territoire communal.

Au centre, traversé par le Meuzin, s'étend un large paysage de grandes cultures dessiné dès le Moyen-Âge et fortement remanié lors des remembrements de la fin du XXème siècle, qui ont entraîné la disparition de nombreuses prairies, drainées pour être transformées en champs cultivés. Quelques prairies subsistent le long du Meuzin et de la Bèze.

De part et d'autre s'étendent d'importants massifs forestiers : à l'Ouest, la forêt de Borne ponctuée d'un important réseau d'étangs forestiers (les étangs de Borne, étang Madame, étang des Chintres ...), à l'Est les boisements humides de l'étang Neuf et du Biez des Vernes.

7 sites remarquables ont été identifiés sur le territoire de Villy-le-Moutier. Ils regroupent les secteurs importants de la commune, depuis le réseau d'étangs de la vaste forêt de Borne jusqu'aux prairies des bords de la Bèze entretenues par fauche ou par pâturage. Répartis sur tout le territoire communal, ils rendent compte de la richesse de son patrimoine naturel. Entre ces sites, les bandes herbeuses (haies, bords de routes et de champs), les vastes boisements et les friches sont très importants pour les cycles de vie des espèces, et doivent être préservés.

-  Cours d'eau
-  Cultures
-  Etangs
-  Forêts
-  Friches
-  Haies et broussailles
-  Marais
-  Plantations de peupliers
-  Prairies
-  Village



© Charles J Sharp

PRAIRIES DE LA VIGNOTTE A LONGVAY Les bords de la Bèze

Au hameau de Longvay, ce petit ensemble de prairies, en partie entretenues par la fauche, borde le ruisseau de la Bèze. Il est rescapé d'anciennes prairies qui couvraient l'ensemble de la vallée du Meuzin et qui ont été transformées au XXème siècle en champs cultivés. Il représente un site important entre les prairies de Toppe Grébillé au nord, et celles du Meuzin au sud. L'Hirondelle rustique (photo) est un oiseau que vous pourrez observer ici.



© Pierre Juillard

PRAIRIES DU POMMERET A VILLY-LE-MOUTIER Les bords du Meuzin

Au sein de la plaine alluviale* du Meuzin se trouve un ensemble de prairies pâturées, entourées de bocage*. Le pâturage, s'il n'est pas trop intensif, permet le maintien d'une végétation variée.



© Edd deane

AUX ABORDS DU VILLAGE

Aux abords du village Le village de Villy-le-Moutier présente un habitat dispersé, réparti en trois hameaux (Villy-le-Moutier, Villy-le-Brûlé et Longvay). La mosaïque de milieux formée de friches, de petites prairies pâturées, de haies, de jardins et de vergers assure un rôle de protection des habitations par rapport aux cultures environnantes, et garantit la préservation de la ressource en eau, le long de la rivière du Meuzin qui traverse le village. L'Effraie des clochers est un rapace nocturne que vous pourrez observer ou entendre dans le village.

PEUPLERAIES DE TOPPE GREBILLE ET PRAIRIES DE LA COUEE Des prairies rescapées

Toppe Grébillé est le nom de cette grande peupleraie bordant le ruisseau de la Bèze. Des petits étangs cachés et des prairies entourées de haies ajoutent de l'intérêt à ce site.



© Pierre Juillard

PRAIRIES DE VILLY-LE-BRULÉ Des prairies qui deviennent rares

Cet ensemble de prairies pâturées par les bovins, ponctué de quelques haies, s'étend en bordure de la rivière du Meuzin. A cet endroit le cours d'eau est encore bordé de boisements de saules et de frênes. La fauche et le pâturage, quand ils ne sont pas trop intensifs, assurent le maintien d'une végétation variée.



© Pierre Juillard



© Kookaburra 81

ETANG DES CHINTRES Un petit étang forestier

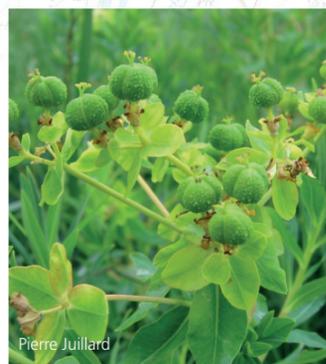
En bordure de la vaste forêt de Borne, l'étang des Chintres est hérité de l'époque médiévale, et constitue ainsi un patrimoine à la fois naturel et historique. Le mot «Chintre» désigne l'extrémité d'un champ, d'une bande de terrain laissée inculte. En partie enclavé dans les forêts de chênes de la plaine, et comportant une petite zone humide en amont, cet étang est dédié à la pêche. Le Loriot d'Europe (photo) est un oiseau que vous pouvez observer ou entendre ici.



© Stefan Leinaer

ETANGS DE VILLY-LE-MOUTIER Des zones humides à préserver

Cet important réseau d'étangs qui se succèdent en bordure de la vaste forêt de Borne est hérité de l'époque médiévale, et constitue ainsi à la fois un exceptionnel patrimoine naturel et historique. Il est aujourd'hui fragmenté par le passage de l'autoroute A 36. Le site accueille de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs en hiver. Chaque année, en période estivale, quand le niveau de l'eau est au plus bas, les berges de l'étang se couvrent d'une végétation basse qui comporte beaucoup de plantes rares en Bourgogne, comme le Scirpe à inflorescence ovoïde.



Pierre Juillard

MILIEUX FORESTIERS ET ZONES HUMIDES DE L'ETANG NEUF ET DU BOIS DU BIEZ DES VERNES Un vaste massif forestier à préserver

Au sein du vaste massif forestier de Cîteaux, les grandes forêts de chênes et de charmes des Cantons sont dédiées à la production de bois d'œuvre, ce qui les a fortement modifiées au cours des siècles. Le site est traversé par la rivière de la Sereine, et les boisements humides d'aunelles et de frênes qui la bordent étaient autrefois un étang. C'est un milieu forestier très rare sur le territoire, en régression en France, qui se caractérise par une végétation luxuriante et diversifiée. Vous pouvez observer ici l'Euphorbe des marais, une plante rare en Bourgogne.

UN RESEAU DE MILIEUX NATURELS

La commune de Villy-le-Moutier est traversée par deux importants cours d'eau : le Meuzin et la Sereine. Une part importante de la commune est couverte par les massifs forestiers de Borne et de Cîteaux formant un vaste réservoir de biodiversité, comportant un réseau d'étangs. Tous les boisements, berges et zones humides qui bordent les cours d'eau et les étangs sont à préserver ou à restaurer. Les champs et le réseau routier peuvent constituer des obstacles pour certaines espèces forestières. Dans la partie centrale, vaste paysage de grandes cultures, le réseau des milieux herbacés avec ou sans ligneux (prairies, jardins, friches et vergers), sillonnant entre les habitations et les champs est très important pour le déplacement des espèces animales et végétales. Il est primordial de le conserver et de le restaurer (par la replantation de haies et d'arbres isolés) le long des fossés, chemins ou en plein champ. La restauration de prairies bocagères* peut aussi être envisagée.